Sorefico Coiffure

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SOREFICO COIFFURE INITIÉE PAR SOREFICO S.A.S ET FINANCIÈRE SAINT HONORÉ PARTICIPATIONS S.N.C

AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS AMF

Le présent communiqué, établi par Sorefico Coiffure, est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' «AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 08-265 en date du 25 novembre 2008 sur la note en réponse de la société Sorefico Coiffure.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Sorefico Coiffure a été déposé auprès de l'AMF le 28 novembre 2008, et mis à la disposition du public le 28 novembre 2008.

La note en réponse et le document relatif aux autres informations de la société Sorefico Coiffure sont disponibles sur le site de la société Sorefico Coiffure (www.sorefico-coiffure.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires de ces documents sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Sorefico Coiffure, Direction Financière 133, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Contact Presse/ Investisseurs:

Daniel Gagnor (d.gagnor@franckprovost.com)